



# Règlement du concours gratuit dénommé,

Prix Littéraire « L'Encre et les mots »

**Autres documents : [Autorisation de droit à l'image](#) & [Autorisation Maison d'éditions](#)**

## Règlement

*Le règlement du concours est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.*

### **1 – Objet et nature du PRIX**

L'organisateur : SAS Evidence Editions, au capital de 41 000 euros, situé au 2, rue Abbé Grégoire, 17000 LA Rochelle, organise, dans le cadre du salon du livre « L'Encre et les mots » à La Rochelle, six prix littéraires intitulés et détaillés comme suit :

**- Prix L'Encre des mots Young Adult,**

Tous genres confondus.

**- Prix L'Encre des mots Romance,**

Genres acceptés : New Adult, feel-good, contemporain, historique, suspense.

**- Prix L'Encre des mots Policier/Thriller,**

Romans pour un public adulte.

**- Prix L'Encre des mots Roman,**

Genres acceptés : littérature générale, historique, témoignage, humour.

**- Prix L'Encre des mots Imaginaire,**

Genres acceptés : science-fiction, anticipation, fantastique, fantasy, horreur, romance paranormale.

**- Prix L'Encre des mots Jeunesse**

Sont acceptés les albums et romans jeunesse de 0 à 10 ans.



L'organisateur se réserve la possibilité de s'adjoindre le partenaire de son choix pour co-organiser ledit prix.

## **2 – Conditions**

Le Prix est ouvert exclusivement à toute personne majeure, écrivant en français, auto-édité ou édité en maison d'éditions, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), Belgique ou Suisse.

La participation auxdits Prix littéraires est gratuite.

Dans le cas où l'auteur est publié en maison d'éditions, il devra faire remplir le document intitulé : **Autorisation Maison d'éditions** par son éditeur qui accepte l'utilisation et le partage d'extraits, du titre, de la couverture et de toutes publications concernant son ouvrage, par l'organisateur et/ou le co-organisateur.

Un ouvrage ne peut concourir que dans une seule catégorie.

Pour les sagas, seul le tome 1 est accepté.

Un auteur peut proposer plusieurs ouvrages, chacun dans une catégorie différente.

Les livres devront être publiés (en maison d'éditions ou auto-édition) entre le mois d'octobre 2020 et octobre 2021, et devront être corrigés.

Les candidatures sont ouvertes du 07 juillet 2021 au 07 octobre 2021.

Tout formulaire non complet sera automatiquement refusé.

L'autorisation à l'image est obligatoire pour les participants aux Prix.

Les lauréats s'engagent à être présents à la remise des Prix pour l'édition 2022 du Salon L'Encre et les mots de La Rochelle.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

## **3 -Envoi des manuscrits.**

Les candidats doivent adresser via le formulaire en ligne sur le site [www.salonlencreetlesmots.fr](http://www.salonlencreetlesmots.fr) les documents ci-après :

- Une présentation de l'auteur (courte biographie),



- Un résumé de 15 lignes maximum,
- Un synopsis détaillé de l'œuvre (tous les rebondissements devront être expliqués).

\* Pour les prix adultes :  
Les 30 premières pages en version PDF.

\* Pour les livres jeunesse :  
L'ouvrage complet en format PDF, illustrations incluses.

Doivent être adressés également :

- Le présent règlement paraphé et signé,
- L'attestation de l'éditeur paraphée, signée et tamponnée.

#### **4 – Sélection des manuscrits**

Le comité de lecture est composé de lecteurs amateurs et professionnels, il sélectionnera 3 manuscrits dans chaque catégorie. La liste des sélectionnés sera réalisée pour le 14 janvier 2022.

Les titres sélectionnés seront annoncés sur le site internet [www.salonlencreetlesmots.fr](http://www.salonlencreetlesmots.fr) et les nommés recevront un mail. Ils devront alors envoyer 1 exemplaire numérique à l'adresse [prixlitteraires@lencredesmots.fr](mailto:prixlitteraires@lencredesmots.fr) et 2 exemplaires papier à l'adresse suivante : Evidence Editions, Prix Littéraire L'Encre et les mots 2022, 2, rue Abbé Grégoire, 17000 La Rochelle.

Toute sélection engage l'auteur à envoyer ses ouvrages papier et numérique avant le 4 février 2022, dans le cas contraire, l'auteur sera disqualifié.

De la diffusion des sélectionnés via le site internet [www.salonlencreetlesmots.fr](http://www.salonlencreetlesmots.fr) découlera de surcroît les non-sélectionnés. Aucun mail ne leur sera envoyé.

Aucun retour de manuscrit ne sera effectué.

#### **5 – Jury**

Les manuscrits et/ou les romans sélectionnés seront ensuite soumis à un jury composé de 10 membres (le nombre de membres et leur qualité pourra évoluer selon les circonstances sans que la validité des Prix puisse être remise en cause ni qu'il soit obligatoire de prévenir les candidats).

L'organisateur ne prend pas partie dans la décision du jury.



### Modalités de désignation du lauréat :

Chaque membre du jury remettra aux organisateurs, au plus tard le 31 juillet 2022, son bulletin qui sera rendu secret. Les organisateurs donneront les résultats au jury durant l'été 2022.

Les ouvrages dans chaque catégorie qui recueilleront le plus de voix seront désignés Lauréats.

### **6 – Nature des Prix L'Encre et les mots**

Les auteurs qui seront lauréats remporteront un trophée (par livre) à exposer sur leur stand s'ils font partie du salon L'Encre et les mots 2022, également un certificat de Prix, une interview filmée et une communication numérique autour de leurs ouvrages.

### **7 – Engagements des auteurs sélectionnés**

- Le règlement paraphé et signé,
- L'attestation de droits à l'image,
- L'autorisation de la maison d'éditions pour les auteurs sous contrat,
- L'autorisation pour les co-auteurs et/ou illustrateur.

Les auteurs des manuscrits sélectionnés, dès qu'ils seront avertis, adresseront avant le 4 février 2022 la version numérique à l'adresse : **prixlitteraires@lencredesmots.fr** et les 2 exemplaires papier à l'adresse : Evidence Editions, Prix Littéraire L'Encre des mots 2022, 2, rue Abbé Grégoire, 172000 La Rochelle.

Le non-respect de ce délai entraînera l'élimination.

Les auteurs lauréats s'engagent à afficher la communication faite par l'organisateur (trophée, bandeau...) sur leur stand durant le salon du livre l'Encre et les mots à La Rochelle 2022 (s'ils sont présents), sur leurs réseaux sociaux et leurs sites internet, jusqu'en septembre 2023.

Toute nomination entraîne obligatoirement la présence de l'auteur, à ses frais, à la remise des Prix du Salon L'Encre et les mots 2022. Si toutefois, en cas d'impératif justifiable, l'auteur ne pourrait être présent, seules les publicités lui seront envoyées. Il ne recevra ni trophée, ni certificat, et ne bénéficiera pas de l'interview filmée.

**Les participants au prix qui souhaiteraient se désister (avant les sélections) devront le faire par mail à l'adresse suivante : [prixlitteraires@lencredesmots.fr](mailto:prixlitteraires@lencredesmots.fr)**

*« Je soussigné Nom.....Prénom....., auteur du manuscrit dont le titre est :..... déclare renoncer à participer au Prix L'Encre et les mots 2022 ».*



**Les candidats sélectionnés comme finalistes, dès lors qu'ils en ont été informés, s'interdisent de se désister jusqu'à la proclamation du lauréat.**

## **8 – Planning**

Ouverture des soumissions : 07 juillet 2021

Fermeture des soumissions : 07 octobre 2021

Première sélection : 14 janvier 2022

Envoi des exemplaires numériques et papiers pour les sélectionnés : avant le 4 février 2022

Délibération du jury : au plus tard le 31 juillet 2022

Annonce des Lauréat(e)s : au plus tard le 03 septembre 2022

Remise des prix : pendant le salon du livre L'encre et les mots, les 4, 5 et 6 novembre 2022 à La Rochelle.

## **9 – RESPONSABILITE-GARANTIES**

Du seul fait de leur participation aux Prix, les candidats garantissent l'ensemble des intervenants à l'opération contre tous recours éventuels de tiers concernant l'origine des œuvres présentées. La participation aux Prix implique l'acceptation du présent règlement.

Les participants s'engagent expressément à respecter les décisions du comité de lecture et du jury. L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si des contraintes extérieures justifiées l'y obligent.

L'organisateur et/ou le Co-organisateur se réserve le droit de ne pas décerner un ou plusieurs des six Prix littéraires, si aucun ouvrage n'a remporté les voix du Jury.

Si pour une raison quelconque les Prix venaient à être annulés, la responsabilité d'Evidence Editions et/ou de ses partenaires, ne pourront être engagées.

Les données personnelles fournies par les participants pourront être traitées informatiquement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

***Evidence Editions, Prix littéraire L'Encre des mots 2022, 2, rue Abbé Grégoire, 17000 La Rochelle.***



## **10 – Litiges – Tribunal compétent**

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du présent règlement sera tranchée par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune démarche écrite ou verbale relative à la sélection des manuscrits sélectionnés par le comité de lecture ou sur le lauréat désigné par le jury, le choix de ce dernier étant souverain.

Le présent concours est soumis à la législation française et tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de La Rochelle sauf dispositions d'ordre public contraires.

Le candidat

Nom et Prénom :

Date :

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)